



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 132187

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le fait que de nombreux collèges et lycées multiplient les heures supplémentaires effectuées par les professeurs. Si dans une matière, il est nécessaire d'avoir 23 heures hebdomadaires de professeur, il est compréhensible qu'il y ait un poste de professeur à 18 heures hebdomadaires, plus cinq heures supplémentaires. Par contre dans certains établissements, notamment dans le Sud-est de la Moselle, on constate que pour une même matière, l'administration répartit plus de 20 heures hebdomadaires d'heures supplémentaires. Une telle situation est regrettable car il serait plus pertinent d'embaucher un ou plusieurs professeurs à temps plein. Au moment où le chômage est une préoccupation de tous, elle lui demande s'il ne serait pas préférable que dès qu'il y a un besoin en heures supplémentaires correspondant à un temps plein dans une matière, ce besoin soit alors automatiquement pourvu par un poste d'enseignant.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132187

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3135

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)